

LÉCOUSSE info

Journal municipal - www.lecouisse.fr

N°140 / décembre 2020



Lécousse éclairée

PaRTiCiPeZ
DéCiDeZ!

AMÉLIOREZ
VOTRE
CaDRe De Vie!
aVeC Le BuDGeT PaRTiCiPaTIF

Budget participatif : **p. 5**
à vos projets!

Les vacances de la Toussaint
à l'accueil de loisirs **p. 14**

SURF
p. 6



Travaux
p. 10



RIPAME
p. 13



- AGENCEMENT - RÉNOVATION
- MENUISERIE - BOIS - PVC - ALU
- CLOISONS SÈCHES, ISOLATIONS
- PORTES DE GARAGES
- PORTAILS ET CLÔTURES
- DÉPANNAGE VOILETS ROULANTS ET PERSIENNES



Pascal GRIMAULT
12 rue Pouillet - 35300 FOUGERES

Entreprise certifiée Qualification QUALIBAT 3511 4131 4311
Tél. 02 99 99 13 40 - 06 67 29 24 47 - Fax 02 99 99 10 04
agencement.grimaault@orange.fr



Serge sarl
Travaux Publics • Particuliers & Professionnels

Aménagements Extérieurs

- Emulsion bitume
- Enrobé noir et couleur
- Béton désactivé
- Pavage
- Dallage, etc.
- Assainissements
- Terrassements
- Location d'engins
- Transport

Tél. 02 99 94 33 14
Tél. 02 99 94 33 08

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
sergedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr



PASCALTUAL E.U.R.L.

CARRELAGE-FAIENCE
REVETEMENT DE SOLS

BUREAU : Tél. 02.99.94.24.20
3, boulevard André Malraux - 35133 LECOUSSE

ATELIER : Tél. 06.67.27.05.95
35460 St-Brice-en-Coglès



Cherbonnel Eric
Charpente bois

35133-LECOUSSE 02 99 99 20 47
www.charpente-fougeres-35.fr

SOCIETE DES TECHNIQUES D'AMENAGEMENT



URBANISME - INFRASTRUCTURES
AMENAGEMENT - PAYSAGE
MAITRISE ŒUVRE VRD



47-49, rue Kléber - BP 80416
35304 FOUGERES Cedex
Tél. 02.99.99.99.49
agence.fougeres@tecam.fr

www.tecam.fr



Tél. 02 23 51 10 22

- Création
- Entretien
- Maçonnerie de jardin
- Terrasse en bois
- Étude, Conseil et Devis
- Services à la personne

4, rue des Rochelettes - 35133 LÉCOUSSE
maximedauguet@aliceadsl.fr
www.dauguet-amenagement-exterieur.fr

Faites tourner le vent de votre côté...

....Communiquez



ACTEUR ET PRODUCTEUR DE VOTRE COMMUNICATION LOCALE

GRAPHISME
IMPRESSION NUMÉRIQUE
OFFSET
FINITION
DÉCOUPE
SIGNALÉTIQUE & DÉCO

PONTORSON
02 33 60 10 61
LÉCOUSSE FOUGERES
02 99 94 25 26

commercial@arceniel-imprimeurs.com



RÉNOVATION - EXTENSION



Interlocuteur unique pour tous vos travaux. Accompagnement et suivi de chantier.

Agence Fougères - Vitré | 06 50 56 46 47
1 allée de la Haute Garenne - 35133 LÉCOUSSE | roland.fougeray@illico-travaux.com

www.illico-travaux.com



PEINTURE - DECORATION
REVÊTEMENTS MURS ET SOLS
VITRERIE - RAVALEMENT

Thierry PILLET

35133 LÉCOUSSE
Tél. 02.99.94.59.00
Port. 06.79.71.48.18
e-mail : thierry.pillet.peintre@orange.fr

sommaire

→ COMMUNICATION 4-11

Bar-Tabac-Épicerie : un repreneur à l'étude
Le budget participatif
SURF : l'extension de la ligne 6
L'hommage à Samuel Paty
Les chemins du Mont-Saint-Michel
La cérémonie du 11 novembre
Le Correspond défense
Ernest Martin, Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Les 100 ans de Rosalie Chemin
Romain Mahoudo, kiné
Myriam Juguet, hypnopraticienne
Peugeot-Gémy à la Pilais
Les travaux
Covid-19 : les bons gestes

→ ENFANCE JEUNESSE 12-14

L'actualité des écoles
Le RIPAME
Les chiffres de la rentrée scolaire
L'accueil de loisirs

→ INITIATIVES 15-16

Le tableau de Menachem Gueffen
Le roman d'Irène Fraïn
Le récit d'Alain Pommereul
L'actualité de la médiathèque

→ SERVICES 17-19

L'État-civil
Les permis de construire
Les déclarations de travaux
Les numéros utiles

éditorial



Chers habitants de Lécousse,

Nous voici en fin d'année 2020, année de renouvellement municipal mais aussi année inédite par la crise sanitaire mondiale que nous vivons, bouleversant nos habitudes de vie dans le travail, dans nos loisirs, nos projets et nos rendez-vous citoyens...

Dans ce contexte de circulation du virus, le sujet santé nous préoccupe particulièrement à Lécousse. L'annonce, cet été, du départ en retraite du médecin sans successeur nous inquiète fortement. J'ai alerté le Conseil de l'Ordre dès juillet pour faire part de nos interrogations. Les jeunes diplômés de l'année sont très sollicités et les généralistes sont en nombre insuffisant pour répondre aux besoins. Les médecins des territoires voisins sont dans les mêmes problématiques de recherche, qu'ils exercent seuls ou en cabinet médical ou en centre de santé. Fougères Agglo dans le cadre de sa mission santé nous accompagne et nous mettons en œuvre tous nos réseaux et envisageons toutes les pistes. Vous, habitants, pouvez également nous aider à trouver des candidats potentiels dans votre entourage.

La sagesse dans ces temps troublés nous oblige à vivre autrement et au plus simple. Agir reste une manière positive de se sortir du sentiment d'isolement, d'inutilité ou d'ennui.

Aussi, chacun de nous doit porter attention à son entourage et voisinage et alerter si besoin. Envers les plus fragiles et vulnérables, les membres du CCAS et des élus ont appelé ou visité près de 200 personnes recensées. Les services municipaux tiennent à jour des listes de personnes vulnérables et une fiche contact est à disposition pour signaler un proche.

Nos jeunes élus du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont réactivé leur action de Noël pour la 3^{ème} année consécutive, en collectant des jouets et peluches qui seront donnés aux enfants des familles aidées par le Secours Populaire.

La nouvelle équipe municipale s'est mise au travail dès cet été avec l'envie de mettre en œuvre des projets pour Lécousse et les lécousois(es). Pour exemple, l'équipe a sillonné les rues et chemins de Lécousse pour s'imprégner des aménagements possibles et retracer des sentiers. Nous en reparlerons.

À destination des habitants, la commission « Cadre de Vie et Budget participatif » planche sur la nouveauté qu'est le « Budget Participatif ». Nous vous présentons cet outil à votre disposition dans ces colonnes. Il sera effectif au cours du premier semestre 2021.

Par ailleurs, l'épicerie Saint-Martin et le Café de la Place vont changer prochainement de locataire-gérant. Ce multiservices réouvrira le 1^{er} trimestre 2021. Vous y retrouverez des produits locaux, des légumes, le dépôt de pain avec la nouveauté d'une pâtisserie le dimanche matin.

En cette fin décembre, le contexte ne nous permet pas de nous retrouver pour mes premiers vœux aux Lécousois ni proposer de festivités aux familles. C'est pourquoi j'ai prévu de m'adresser à vous par une vidéo qui sera mise en ligne sur le site de la commune et sa page Facebook.

Nous avons hâte de tous nous revoir au plus vite dans nos associations sportives ou culturelles, de pouvoir reprendre nos activités, renouer en toutes amitiés avec nos rencontres citoyennes.

Je veux souhaiter à toutes et à tous, de très bonnes fêtes avec vos proches. Pour 2021, je veux espérer une année plus sereine et pour chacun(e) une bonne santé. Prenez soin de vous et de vos proches.

Anne Perrin

Anne Perrin,
Maire de Lécousse





➔ Bar-Tabac-Épicerie : un repreneur à l'étude

En tant que gérante de l'Épicerie Saint-Martin et du Café de la Place depuis sa création, Sophie Le Breton a souhaité cesser son activité pour retourner dans sa région natale. Propriétaire des murs et du fonds de commerce, la commune travaille à la reprise du commerce en étroite collaboration avec la CCI.

Un appel à candidature a été lancé au mois d'octobre. Le 2 décembre, les candidats sélectionnés ont été invités à présenter leur dossier devant les élus de la commune et les personnes associées.

Le recrutement se fera sur la base d'éléments tels que l'originalité de l'offre, l'animation du commerce, l'intégration dans le tissu économique et les horaires d'ouverture. La reprise de la location-gérance est programmée au 1^{er} trimestre 2021.

En 2017, la commune avait réalisé d'importants travaux pour maintenir ces activités de proximité qui font vivre le



centre-bourg et contribuent à son attractivité. L'ancienne épicerie de place Saint-Martin-des-Champs avait été

entièrement réaménagée afin de créer deux espaces séparés pour le bar-tabac et l'épicerie.

➔ Fougères Agglomération : les représentants de la commune

Commissions communautaires.

Quatre élus de Lécousse ont intégré différentes commissions de Fougères Agglomération :

- **Anne Perrin** : Mobilités (Madame le Maire a été élue Vice-Présidente de Fougères Agglomération déléguée aux Mobilités Infrastructures et Travaux - Transition écologique Ressources Humaines dialogue social et administration
- **Hubert Couasnon** : Eau et Assainissement
- **Mylène Le Berrigaud** : Équipements et politiques culturelles - Habitat
- **Christophe Drugeot** : Attractivité économique et Emploi - Urbanisme, Dynamique rurale et Territoire numérique - Finances et Formations supérieures

Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Les délégués de la commune au syndicat mixte du SCoT sont : Anne Perrin et Mylène Le Berrigaud (titulaires), Magali Fontaine et Didier Vallée (suppléants).

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM).

Les délégués de la commune au SMICTOM sont : Hubert Couasnon, Sébastien Étienne et Jean-François Buffet (titulaires), Martine Supiot, Guylène Duclos et Adeline Ollivier (suppléantes).

Syndicat Mixte de Production d'eau potable du Bassin du Couesnon (SMPBC).

Les délégués de la commune au SMPBC sont : Hubert Couasnon (titulaire) et Anne Perrin (suppléante).

Office de Tourisme communautaire.

Élise Cosme a été désignée par le Conseil municipal pour représenter la commune au sein de la Société Publique Locale (SPL) Fougères Tourisme.

Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le Conseil municipal a désigné Anne Perrin et Christophe Drugeot comme représentants de la commune au sein de la CLETC de Fougères Agglomération.

→ Budget participatif : à vos projets !

Au début de l'année prochaine, l'équipe municipale va mettre en place un budget participatif. Une enveloppe sera allouée aux projets proposés et choisis par les habitants pour améliorer le cadre de vie dans notre commune.

Qu'est-ce qu'un budget participatif ?

Outil privilégié de démocratie locale, le budget participatif permet aux habitants d'une commune de voir réaliser leurs idées de projet. Les habitants sont à l'initiative des propositions et votent pour celles qui les intéressent le plus. Les projets ayant obtenu le plus de votes sont financés et réalisés par la commune dans le cadre de son budget d'investissement.

Depuis quelques années, les budgets participatifs se développent un peu partout en France. Près de 200 collectivités (Communes, Départements et Régions) ont déjà mis en place ce dispositif qui favorise l'implication citoyenne et qui crée du lien social par le biais de rencontres et projets entre les habitants.

Pour quels projets ?

À Lécousse, le budget participatif 2021 sera consacré à l'amélioration du cadre de vie : plus de vert, de biodiversité, d'espaces publics partagés, etc. Un projet pourra concerner tous les lieux libres d'accès et/ou gratuits : une rue, un quartier, un bâtiment, une place ou l'ensemble de la commune. Un projet sera recevable s'il est d'intérêt général et s'il remplit divers critères tels que :

- être accessible librement et/ou gratuitement à tous
- être compatible avec les projets du territoire
- respecter des valeurs laïques et républicaines
- ne pas comporter d'éléments discriminatoires ou diffamatoires

Tout porteur de projet souhaitant un accompagnement pourra contacter la commission Budget participatif de la commune.

Qui peut participer ?

Tous les citoyens Lécoussois âgés de plus de 12 ans pourront proposer un projet et prendre part au vote. Les projets pourront être présentés à titre individuel ou collectif (hors associations). En cas de dépôt à titre collectif, une personne référente devra être désignée.

Comment ça marche ?

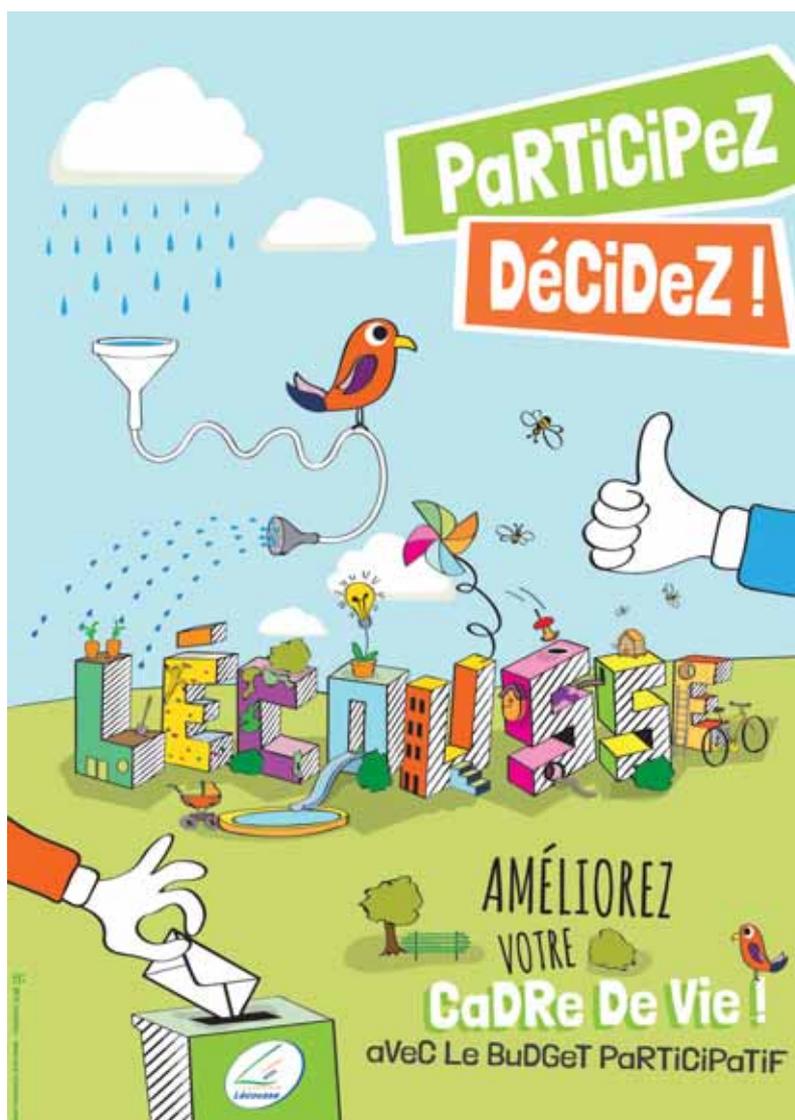
Dans un premier temps, les projets seront soumis à la commission Budget participatif, qui évaluera leur recevabilité et leur faisabilité. Les projets retenus seront ensuite soumis au vote des habitants. Pour la première année, le vote se fera par voie papier. Une urne sera installée à la mairie à cet effet. Après le dépouillement, la commune annoncera les projets qui seront financés par le budget d'investissement de la commune. La réalisation du projet se fera en concertation avec le porteur de projet.

Quel est le calendrier ?

Le dispositif de budget participatif sera lancé au début de l'année prochaine. Toutes les informations pratiques et le calendrier détaillé seront communiqués sur le site www.lecouisse.fr et la page Facebook de la commune. En attendant, vous pouvez d'ores et déjà réfléchir aux idées que vous souhaitez proposer pour améliorer le cadre de vie dans notre commune. À vos projets !

- Renseignements à la mairie.

Tél. 02 99 94 25 05 - mairie@lecouisse.fr



→ Cérémonie : hommage à Samuel Paty



▼ Au premier rang, de gauche à droite : Madame le Maire, Mathieu, Isaac, Baptiste, Diane et Yoann, membres du CMJ. Au second rang : Martine Supiot, conseillère municipale déléguée, Arnaud Benoist, coordinateur Enfance Jeunesse Éducation, Yannick Le Bras, directeur de l'école Montaubert, Fabienne Durand, directrice de l'école Notre-Dame, Jean-François Buffet, adjoint au maire et Fabienne Éon, adjointe au maire.

À l'occasion de la journée d'hommage national à Samuel Paty, une cérémonie s'est déroulée le mercredi 21 octobre sur le Parvis des Droits de l'Homme, devant l'Hôtel de Ville. Les drapeaux tricolores ont été mis en berne à cette occasion. Madame le Maire, des élus, des membres

du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et les directeurs des deux écoles ont témoigné de leur soutien à l'ensemble de la communauté éducative et de leur mobilisation pour défendre la liberté d'expression et les valeurs de la République.

→ Chemins du Mont-Saint-Michel : une étape à Lécousse



▼ Pause détente, le samedi 26 septembre, à Lécousse.

Organisée par l'association normande Les Chemins du Mont-Saint-Michel, une marche culturelle reliant Vitry au Mont s'est déroulée du 23 au 29 septembre. Pendant six jours, des marcheurs sont allés à la découverte du patrimoine et de la nature sur cet itinéraire millénaire.

Le groupe a fait escale à Lécousse le samedi 26 septembre. Le passage dans la commune était motivé notamment par la présence de la Croix Montoise du XVI^{ème} siècle, adossée à l'église. Dans une am-

bianche conviviale, les élus ont accueilli les marcheurs autour de boissons chaudes.

Le dimanche 21 février 2021, un « clou » sera posé sur le parvis de l'église. Il symbolisera l'entrée de Lécousse dans la longue liste des communes des « chemins du Mont-Saint-Michel ». L'équipe municipale et l'association des « Foulées de Lécousse » proposeront aux marcheurs, petits et grands une randonnée pour marquer l'événement.



→ SURF : l'extension de la ligne 6

Sur l'invitation de l'opérateur de service Transdev Fougères, qui exploite le Service Urbain de la Région Fougéroise (SURF) pour le compte de Fougères Agglomération, les élus de Lécousse ont découvert, dans un bus affrété à cet effet, l'extension de la ligne qui dessert depuis le 1er septembre le Chemin de la République. Le circuit se partage entre la ligne 3, depuis l'Hôtel de Ville de Lécousse jusqu'à la place Carnot à Fougères, puis la ligne 6 qui rejoint le Chemin de la République. Les élus, qui ont également visité le dépôt de bus de La Meslais dont Fougères Agglomération est propriétaire, tiennent à remercier Céline Tertrais, responsable administrative de la mobilité à Fougères Agglomération et Franck Charuel, responsable d'exploitation du SURF, pour cette visite.

et aussi...

→ Fougères Habitat : garantie des emprunts

Le Conseil municipal a accordé à Fougères Habitat une subvention d'investissement de 374 000 € pour la construction d'un collectif de 22 logements au Clos des Prés, ainsi qu'une subvention d'investissement de 459 000 € pour la construction d'un collectif de 27 logements aux Vallons Saint-Martin 2. La commune a été sollicitée pour la garantie des emprunts souscrits par Fougères Habitat pour financer les opérations. Le Conseil municipal a accordé la garantie de la commune de Lécousse pour la durée totale des prêts et jusqu'au complet remboursement de ceux-ci.

➔ 11 Novembre : une cérémonie en petit comité



Conformément aux directives nationales, la célébration du 102^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918 s'est déroulée en comité restreint. La montée des couleurs, le dépôt de gerbes et la lecture des messages officiels ont ponctué cette cérémonie d'hommage aux soldats morts pour la France. De gauche à droite : Denis Deleurme, porte-drapeau Soldat de France, Yvette Pelée de Saint Maurice, Présidente de l'UNC 35 de Lécousse, Madame le Maire, Hubert Couason, 1^{er} adjoint, et Yves Coupeau, porte-drapeau AFN.

➔ Information et sensibilisation : le rôle du Correspondant Défense

Lors de la séance du 5 juin, le Conseil municipal a désigné Jean-François Buffet comme Correspondant défense de la commune. Créé en 2001 par le ministre délégué aux Anciens Combattants, le Correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation aux questions de défense auprès des élus et des administrés de la commune, mission que l'instruction ministérielle du 8 janvier 2009 organise autour de trois axes principaux : la politique de défense, le parcours de citoyenneté et la mémoire et le



patrimoine. Il est également amené à représenter le maire et la commune auprès des instances civiles et militaires pour les questions relatives à la défense.

Au niveau local, les délégués militaires départementaux sont en charge du réseau des Correspondants défense pour leur département. Au titre de leur mission d'information sur le parcours de citoyenneté (enseignement de la défense, recensement, Journée Défense et Citoyenneté), les Correspondants défense bénéficient du soutien du Centre du Service National (CSN).

et aussi...

Nouveaux habitants : faites-vous connaître en mairie !

Si vous êtes arrivés récemment dans la commune, n'hésitez pas à vous faire connaître à la mairie pour faciliter votre accueil et remplir les formalités d'usage : inscription sur la liste électorale, etc. Renseignement à la mairie Tél. 02 99 94 25 05.

Illuminations de Noël : le choix du prestataire

Une consultation a été réalisée auprès de deux sociétés pour la pose et la dépose des illuminations de Noël pour les trois prochaines années (2020 à 2022). Le Conseil municipal a retenu la proposition de l'entreprise Vézic aux tarifs suivants :

- forfait pour la pose et la dépose des illuminations : 7 675 €HT/an
- prix horaire pour une intervention de dépannage : 175 € HT
- prix horaire pour une prestation complémentaire : 175 € HT

à noter

Bientôt 16 ans ?

Pensez au recensement !

À partir de 16 ans, filles et garçons doivent effectuer leur recensement citoyen. Cette démarche, qui s'inscrit dans le parcours de citoyenneté, permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Le recensement citoyen s'effectue auprès de la mairie. Il faut se munir d'une pièce d'identité et du livret de famille.

La JDC est obligatoire. En raison d'une nécessaire adaptation au contexte Covid, elle est réalisée en ligne. Elle a pour but d'informer sur les droits et devoirs de citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions. À l'issue de cette journée, les jeunes reçoivent une attestation qui est nécessaire pour passer le baccalauréat, le permis de conduire ou d'autres examens et concours publics.

➔ Ernest Martin, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Par décret du 30 novembre 2019, Ernest Martin a été nommé au grade de Chevalier de l'Ordre National du Mérite au titre du Ministère des Armées. Son insigne lui a été remis le samedi 19 septembre à la salle Hermine par son parrain Michel Fily, vice-président et trésorier de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA) d'Ille-et-Vilaine.

En ouverture de la cérémonie, Madame le Maire a retracé le parcours d'Ernest Martin, figure bien connue des Lécoussois. « *C'est un honneur pour la ville de Lécousse que de recevoir un citoyen de Lécousse décoré de la République. Cet insigne est la reconnaissance de tes années de service en Afrique du Nord. C'est également une reconnaissance pour la FNACA, du fait de tes responsabilités locales et départementales* » a-t-elle souligné. « *Pour ma part, j'évoquerais tes années d'engagement au service de notre commune. Tu as été élu en mars 1995 à Lécousse, où tu as démarré ton mandat d'adjoint au maire qui s'est poursuivi jusqu'en 2008 (...)* Au sein de la commune, tu as toujours œuvré pour les affaires sociales. Tu as été vice-président du CCAS pendant tes deux mandats et tu es resté six autres années en tant que membre extérieur » a conclu Madame le Maire.



▼ De gauche à droite : Madame le Maire, Christian Rivette, président de la FNACA 35, Ernest et Denise Martin, Michel Fily, vice-président et trésorier de la FNACA 35 et parrain, Maurice Garnier, président de l'association nationale des médaillés de l'Ordre National du Mérite.



▼ Madame le Maire et Ernest Martin.

➔ Anniversaire : les 100 ans de Rosalie Chemin



▼ Rosalie Chemin en compagnie de Madame Le Maire et Jean-François Buffet..

En juillet dernier, Madame le Maire et son adjoint Jean-François Buffet se sont rendus à l'Ehpad de Chartres-de-Bretagne pour fêter les 100 ans de Rosalie Chemin. Née à Laignelet le 14 juillet 1920, Rosalie Chemin a été l'épouse d'Albert Chemin, qui fut maire de Lécousse de 1965 à 1989. Un travail de Joseph Pellen sur le parcours communal de son époux lui a été remis. Au nom du CCAS, les deux élus lui ont également offert un beau bouquet de fleurs et une boîte de chocolats fins fougerais.

→ Kinésithérapie : Romain Mahoudo au cabinet paramédical

Un second kinésithérapeute a rejoint le cabinet paramédical le mois dernier. Âgé de 29 ans, Romain Mahoudo est domicilié à Montours. « *Je suis heureux d'exercer près de chez moi dans d'excellentes conditions de travail, auprès de Sylviane Bourdet* » confie-t-il.

Spécialisé dans la prise en charge de la bronchiolite chez l'enfant, Romain Mahoudo propose des soins en orthopédie, en traumatologie, etc. « *Je me déplace à domicile* » précise-t-il.

Diplômé en kiné du sport, il est actuellement le kinésithérapeute de l'équipe professionnelle de tennis de table de Thorigné-Fouillard.

- Cabinet paramédical, 5 rue de la Butte - Tél. 02 99 94 94 55.



→ Hypnose : Myriam Juguet a ouvert son cabinet



Myriam Juguet a ouvert un cabinet d'hypnose en parallèle de son activité d'infirmière au cabinet paramédical. « *J'ai découvert l'hypnose par hasard, lors d'un cycle de formations. J'ai été attirée par cette méthode qui permet de prendre en charge la douleur* » explique la jeune femme de 31 ans domiciliée à Saint-Christophe-des-Bois. « *J'ai suivi une formation pendant deux ans à l'Institut Français d'Hypnose (IFH), qui ne forme que des professionnels de santé. En parallèle, j'ai obtenu un Diplôme universitaire « Douleur » à la fac de médecine.* »

L'hynopraticienne reçoit aussi bien les enfants que les adultes pour des indications diverses : douleur, gestion des émotions, angoisse, phobie, etc. « *L'hypnose ne se substitue pas au traitement médical* » insiste Myriam Juguet. « *Cela permet d'apprendre à gérer sa douleur et à la réduire.* »

En janvier, l'hynopraticienne va se former à l'hypnose en obstétrique, afin d'aider les femmes avant et après leur grossesse.

- Cabinet d'hypnose, 5 rue de la Butte - Tél. 06 25 41 29 07.

→ Auto : la concession Peugeot-Gémy à la Pilais

Le garage et concessionnaire Peugeot-Gémy s'est installé dans la zone commerciale La Pilais à la fin du mois de juillet. « *Les anciens locaux du boulevard Michel Cointat, à Fougères, ne correspondaient plus à nos besoins en termes de fonctionnalité et d'image* » explique Léandre Aubrée, le directeur. « *Ici, nous bénéficions d'une superficie totale de 9 500 m², contre 5 000 m² auparavant. Un grand parking nous permet de présenter les véhicules neufs, mais aussi les occasions toutes marques.* »

Outre un vaste show-room, qui fait office de zone d'accueil, le site abrite également trois ateliers (Peugeot rapide, service mécanique, service carrosserie-peinture). « *Ces nouveaux locaux changent la vie de nos 22 salariés, mais aussi des clients. Désormais, nous pouvons les accueillir dans d'excellentes conditions* » confie le directeur.

- Peugeot-Gémy, 1 rue de la Pilais - Tél. 02 99 94 56 56.



→ Voirie : la sécurisation des rues du Châtaignier et des Potiers



Les travaux de sécurisation et de circulation dans les rues du Châtaignier et des Potiers sont en cours d'achèvement. Un sens unique a été mis en place dans la rue des Potiers, avec la création de chicanes et de places de stationnement. Au niveau de la rue du Châtaignier, un ralentisseur a été mis en place au droit de la rue des Potiers, ainsi que dans la rue des Bucherons avant le giratoire. Ont également été aménagés : un plateau surélevé au carrefour de la rue des Lavandières, un ralentisseur entre la rue de la Croix Dorée et le carrefour des rues Bouquetières/Jardiniers, ainsi que du stationnement en chicane sur la longueur de la voie. L'ensemble des mâts d'éclairage public a été renouvelé et les trottoirs refaits, y compris sur la partie haute de la rue des Châtaigniers.

→ Bassin de rétention : l'aménagement est terminé



L'aménagement du bassin de rétention des eaux pluviales pour les secteurs Daligault-Auriol-Rousselais-Bliche s'est terminé au cours de l'automne. L'ouvrage, qui a pour but notamment d'anticiper l'urbanisation du secteur, est constitué de trois bassins en cascade et d'un réseau enterré de collecte en aval. Les travaux ont été réalisés par l'entreprise Josset TP, pour un montant total de 73 554 € HT. Rappelons que la société PETIT Promotion, aménageur du futur lotissement « Le Haut des Rochelettes » et autres futures opérations d'urbanisation, s'est engagée à financer 50 % du montant HT du coût du bassin.

et aussi...

Rénovation : la salle Belle-Île a fait peau neuve



Située à Espace 13, la salle Belle-Île a été rénovée. Les menuiseries bois ont été remplacées par des menuiseries alu avec volets roulants électriques. Les peintures murales ont été entièrement refaites et le parquet rénové. L'ancien éclairage a été remplacé par des LED. Un évier a été également installé dans le local rangement.

Centre Commercial Le Parc : de futurs aménagements

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Centre Commercial Le Parc, qui s'articulent avec le projet de restructuration du Centre Leclerc, la commune envisage :

- de requalifier la rue Marion du Fauoët
- d'étudier les accès à la zone, avec notamment le dévoiement de la rue Jacques de Tromelin

Pour ces études, le Conseil municipal a validé les propositions suivantes du bureau d'études Tecam :

- requalification de la rue Marion du Fauoët (diagnostic, esquisse et études d'avant-projet) : 3 400 € HT
- accès et dévoiement rue Jacques de Tromelin (étude esquisse, scénarii, approches financières) : 7 800 € HT

Boulevard André Malraux : une étude pour la sécurisation

Afin de sécuriser le boulevard André Malraux, en réduisant notamment la vitesse des véhicules, le Conseil municipal a confié au bureau d'études Tecam une mission de maîtrise d'œuvre (scénarii, esquisses, études d'avant-projet, plans d'exécution) pour un montant total de 2 200 € HT, soit 2 640 € TTC.

→ Covid-19 : les bons gestes à adopter



après chaque sortie à l'extérieur. En l'absence d'eau et de savon, il est nécessaire d'utiliser une solution hydroalcoolique.

Tousser et éternuer dans son coude

Lorsqu'on est infecté, l'éternement et la toux projettent des gouttelettes et microgouttelettes contenant des virus. Éternuer ou tousser dans le pli de son coude, plutôt que dans ses mains, limite le risque de contamination.

Utiliser un mouchoir à usage unique

Les virus qui sont évacués quand on se mouche peuvent survivre pendant plusieurs heures sur un mouchoir. Il est donc conseillé d'utiliser un mouchoir unique et de le jeter immédiatement à la poubelle.

Porter un masque

Le masque permet d'éviter la diffusion « directe » des virus. Il est indispensable d'en porter un dès qu'on sort de chez soi et quand la distance d'un mètre avec la personne voisine ne peut pas être respectée.

Rester à distance des autres

En période d'épidémie virale, on se salue à distance par un mot, un regard, un geste de la main sans se toucher. La distanciation physique nécessite que l'on reste à au moins un mètre de son voisin, surtout en l'absence de port du masque.

Aérer les pièces

Le « petit dernier » des gestes barrière consiste à aérer les pièces, que l'on soit chez soi ou au bureau, pendant 10 minutes, 3 fois par jour. L'aération permet de diminuer la concentration des virus dans l'air.

Les gestes barrières font barrage aux virus et contribuent à se protéger et à protéger son entourage. Ils sont indispensables en période de circulation du coronavirus. Nous vous encourageons à appliquer ces recommandations et à respecter les mesures de protection pour à la fois se prémunir et protéger son entourage et ainsi limiter le risque de propagation du coronavirus. En cas d'infection, nul ne peut présager de l'impact de la Covid et des conséquences qui en découlent d'où l'attention et la bienveillance demandées à tout un chacun pour lutter contre cette pandémie.

Se laver les mains

On peut attraper des virus quand on entre en contact avec des personnes malades ou quand on touche des objets et des surfaces contaminés et que l'on porte ensuite les mains au visage (bouche, yeux, nez). Il est donc recommandé de se laver très régulièrement les mains, notamment

→ Le CCAS mobilisé

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) s'est adapté aux exigences du second confinement. Les contacts téléphoniques ou les visites aux Lécousois âgés de plus de 80 ans ont repris, afin de s'assurer qu'ils ne manquent de rien et qu'ils ne rencontrent pas de difficulté particulière pendant cette période singulière.

à noter



Quelques petits gestes civiques



Vitesse en agglomération

Nous sommes régulièrement interpellés par des habitant(e)s de Lécousse sur la vitesse excessive fréquemment observée dans l'agglomération. Outre la limitation à 50 km/h, des tronçons sont limités à 20 km/h ou 30 km/h afin de favoriser la cohabitation de tous les usagers sur la voirie. Le respect du code de la route est le réflexe essentiel pour que chacun puisse circuler en toute sécurité dans la commune.

Déjections canines

Pour que nous puissions continuer à profiter d'une commune propre, il suffit d'emporter avec soi un petit sac à chaque fois que l'on va promener son chien.

Collecte des déchets

Les bacs à ordures ménagères et les sacs jaunes doivent être présentés la veille au soir de la collecte. Le bac doit être remis après la collecte et ne pas rester sur la voie publique.

Déchets verts

Rappelons qu'il est interdit de déposer les déchets issus du jardin dans la poubelle des ordures ménagères ou de les jeter dans la nature. Il faut les apporter à la déchetterie. On peut aussi les utiliser comme paillage naturel. Une méthode éco-responsable, économique et bonne pour la terre !



➔ École Montaubert : rencontre avec Coralie Saudo

Les élèves de maternelle de l'école Montaubert ont rencontré des auteures-illustratrices dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération. Jeudi 12 novembre, Coralie Saudo est venue partager son travail avec les TPS/PS et les PS/MS de l'école maternelle. Les deux classes avaient participé à la réalisation d'un parcours scénographique, que l'auteure a beaucoup apprécié, inspiré de son livre « Camélion ».

Pour chaque classe, elle a lu tout d'abord quelques-uns de ses livres. Puis les enfants ont fait un Camélion à la gouache inspiré de son album. Pour finir, elle nous a montré des illustrations de ses albums en galets. Les enfants étaient attentifs et ravis de ce partage.

Le choix de cet album fait partie d'un



projet annuel sur l'Afrique qui a débuté en octobre avec la visite du zoo de Champrépus, spécialement ouvert pour notre

venue. Chaque classe a pu bénéficier d'un atelier sur les animaux du zoo avec un animateur.

➔ École Notre-Dame : des fougères installées dans la cour

Deux grandes fougères sont installées dans la cour de l'école Notre-Dame. Ces œuvres ont été réalisées par les élèves des classes de CE1-CE2 et de CE2-CM1, aidés d'une plasticienne.

Dans un premier temps, les élèves ont réfléchi sur le patrimoine de la région de Fougères. Ils ont fait le choix d'étudier plus particulièrement les fougères, très présentes sur notre territoire. Ils les ont observées, dessinées et mises en couleurs. Ils ont découvert leur grande variété avec M. Salenave, ingénieur des Eaux et Forêts à la retraite.

Les élèves ont réalisé ensuite ces immenses fougères en bois. Ils ont poncé, peint et assemblé ces grandes feuilles. Chaque élève a pu apporter sa petite touche de fantaisie afin de mettre à l'honneur le patrimoine végétal de notre lieu de vie.



➔ RIPAME : un an déjà !

Le Relais Intercommunal Parents-Assistants Maternels-Enfants (RIPAME) de Lécousse, Javené, Romagné et Saint-Sauveur-des-Landes a ouvert ses portes en novembre 2019. Baptisé « RIP'AM STRAM GRAM », ce service entièrement gratuit est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et des professionnels de la petite enfance. Les parents et futurs parents peuvent y recevoir des conseils et des informations sur les modes d'accueil du jeune enfant et les démarches à effectuer (contrat de travail, prestations Caf, déclarations Pajemploi, etc.). La structure accompagne également les assistants maternels dans leur pratique quotidienne, en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences.

Le RIPAME est aussi un lieu d'animation. À Lécousse, des ateliers d'éveil sont proposés le lundi et le mardi de 9 h 30 à 11 h 15 (en période scolaire) au Pôle Enfance. Lieu de découverte et de socialisation, ces ateliers sont ouverts à tous les enfants de 0 à 3 ans et leurs accompagnants : parents, grands-parents, assistants maternels ou gardes à domicile. Pour participer, il faut s'inscrire par téléphone, mail, SMS ou à la fin de chaque séance, auprès de



Morgane Le Bozec, l'animatrice du RIPAME. Le lundi, de 13 h 30 à 17 h 30, une permanence est assurée pour répondre aux questions des parents, futurs parents et assistants maternels. Il est conseillé de prendre rendez-vous. « *Je suis à la disposition des parents, futurs parents et des professionnels pour les renseigner, les conseiller et les aider dans leurs démarches* » souligne Morgane Le Bozec.



Quand le contexte sanitaire le permettra, le RIPAME organisera des temps forts tels que des spectacles, des interventions de professionnels sur la parentalité par exemple, ou encore des formations pour les assistants maternels.

- RIP'AM STRAM GRAM
Tél. 06 45 10 23 02
ripame@lecousse.fr

et aussi...

Écoles : les coûts de fonctionnement

Au compte administratif 2019, les dépenses de fonctionnement de l'école primaire Montaubert s'élèvent à 97 942 € en maternelle (contre 93 445 € au compte administratif 2018) et à 71 447 € en élémentaire (64 725 € en 2018).

Calculées selon les effectifs à la rentrée de septembre 2019, le coût de fonctionnement par élève s'élève à 923,98 € en classe maternelle et 479,51 € en classe élémentaire. Pour les élèves non domiciliés à Lécousse, une participation équivalente aux frais de fonctionnement est demandée aux communes extérieures (un abattement de 20 % est octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

À l'école Notre-Dame, la participation communale aux frais de fonctionnement est basée sur les coûts par élève de l'école primaire Montaubert. Elle s'élève à 112 534,92 €. Là-aussi, une participation est demandée aux communes extérieures (abattement de 20 % octroyé aux communes de l'ex-Fougères communauté).

CMJ : la collecte de jouets

En raison de l'annulation du Marché de Noël, la traditionnelle collecte de jouets du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'est déroulée uniquement au sein des deux écoles de la commune. Comme les années précédentes, les jouets, livres, peluches et autres jeux collectés seront remis au Secours Populaire du Pays de Fougères.



le chiffre

410

C'est le nombre d'élèves scolarisés cette année à Lécousse. Sur ces 410 élèves, 252 le sont à l'école primaire Montaubert et 158 à l'école Notre-Dame. 212 enfants sont de Lécousse, 88 de Fougères et 110 des communes extérieures. Sur les 285 enfants de Lécousse en âge d'être scolarisés, 212 le sont dans la commune, 66 à Fougères et 7 dans des communes extérieures.

➔ En images : les vacances de la Toussaint à l'accueil de loisirs

Dans le respect du protocole sanitaire, les activités de l'accueil de loisirs ont été organisées par groupe durant les vacances de la Toussaint. La fréquentation a été satisfaisante, avec une moyenne de 45 enfants par jour répartis en trois tranches d'âges.

Le groupe des 3-5 ans a participé à deux grands jeux, « La chasse aux clefs » et « L'attaque du fort », organisés au Pôle enfance et dans les structures sportives de la commune. Les enfants ont également confectionné citrouilles et araignées, afin de décorer le centre pour Halloween. Au programme également : une boum déguisée, une animation à la médiathèque de Fougères, ainsi qu'une sortie à Gulli Parc, à Cesson-sévigné.

Les 6-8 ans ont passé le permis vélo lors d'une sortie à la coulée verte, agrémentée de défis et jeux à vélo. Des sorcières les ont également initiés à leurs recettes diaboliques et ont transformé la salle de jeux



▼ La boum déguisée des 3-5 ans pour fêter Halloween.

en véritable château de l'épouvante. Une boum déguisée a aussi permis aux enfants de fêter Halloween entre copains.

Le groupe des 9-16 ans s'est réuni chaque jour à la salle Émeraude. Entre blind-test,

Koh-Lanta, danse et poker, pas le temps de s'ennuyer ! Les jeunes se sont également rendus au cinéma de Fougères à vélo et ont participé à une séance de laser-game dans les salles communales.



▼ Séance de laser-game pour les 9-16 ans.



▼ Les 6-8 ans ont passé le permis vélo.



➔ Don : un tableau de Menachem Gueffen



▼ De gauche à droite, Mylène Le Berrigaud, adjointe au maire, et Judith Gueffen.

Au printemps dernier, pour clôturer son mandat de conseillère municipale et en guise de remerciement, Judith Gueffen a fait don à la commune d'une œuvre de son époux Menachem Gueffen. Le tableau a été installé à l'Hôtel de Ville.

Décédé en février 2016, l'artiste israélien s'était installé à Lécousse en 2008. Très inspirée par les figures féminines, sa peinture est reconnue sur la scène internationale. La commune a eu l'honneur d'accueillir sa dernière exposition en 2013 à l'espace Irène Frain.

➔ Littérature : le nouveau livre d'Irène Frain



▼ Irène Frain (à droite) en compagnie de Mylène Le Berrigaud, adjointe au maire, lors d'une dédicace à Rennes.

Irène Frain, marraine de notre espace culturel, a sorti un nouveau roman l'été dernier. Salué par la critique et lauréat du prestigieux prix Interallié, « Un crime sans importance » raconte la perte de sa sœur assassinée à son domicile. La romancière raconte avec pudeur ce deuil brutal et recoud les morceaux d'une histoire parcellaire et complexe. Entre enquête judiciaire et récit familial, entre histoire intime et miroir de la société, l'auteur livre un texte émouvant et très personnel. À noter que l'espace Irène Frain fêtera ses dix ans en octobre 2021.

- Un crime sans importance, éditions du Seuil.

le saviez-vous



Le Fil, lieu de travail innovant et collaboratif

Fougères Agglomération ouvre un nouvel espace dédié au développement économique : le Fil. Situé rue de la Moussais, dans le centre-ville de Fougères, Le Fil est un lieu de travail innovant et collaboratif dans lequel porteurs de projets, travailleurs indépendants, télétravailleurs, dirigeants d'entreprises et professionnels du développement économique vont se côtoyer au quotidien.

Au rez-de-chaussée, deux espaces de coworking et un incubateur d'entreprises peuvent accueillir jusqu'à 25 télétravailleurs. Dans les étages, des bureaux de 20 m² en moyenne et des salles de réunions high-tech sont disponibles à la location.

Au total, près de 50 personnes peuvent bénéficier de ces espaces spécialement conçus pour favoriser la créativité, l'innovation et les échanges.

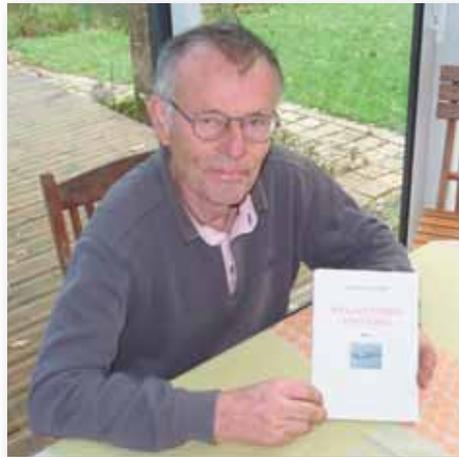
Les coworkers peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour réaliser leurs projets grâce au réseau de partenaires qui y sont également hébergés : CCI, Chambre de Métiers, Boutique de Gestion Entreprises, EcoSolidaireS, Plateforme d'Initiative Locale, ADIE, etc.

- Renseignements au
07 88 54 45 03
pjamault@fougères-agglo.bzh

➔ Récit : Alain Pommereul livre ses (més)aventures africaines

Le Lécoussois Alain Pommereul, 77 ans, a publié fin mai son premier récit : « Mes-aventures africaines ». Le trait d'union a son importance. « Je raconte des aventures, mais aussi des mésaventures » sourit-il en expliquant le jeu de mot. « Cela fait près de 20 ans que je vais en Afrique tous les ans, parfois même deux fois par an, car les compagnons de mes deux filles sont africains. J'en ai toujours gardé des souvenirs formidables. Mais le dernier voyage, que j'ai effectué en février dernier, a été catastrophique. C'est l'objet de la seconde partie du livre. »

Alain Pommereul y relate son périple au Mali en compagnie d'un de ses gendres. « Nous sommes partis en minibus pour acheminer des objets et vêtements collectés au profit de la population malienne. L'entrée en Mauritanie, au Sénégal et au Mali a été un véritable enfer. À chaque fois, nous avons été immobilisés 48 heures aux postes-frontières et il a fallu donner beaucoup d'argent pour pouvoir passer... Le périple s'est terminé en mars à Bamako. Par



▼ Alain Pommereul : « *Durant tous mes voyages, j'ai toujours noté mes impressions sur un petit carnet* ».

chance, j'ai pu prendre un avion la veille de l'instauration du confinement en France. De son côté, mon gendre est resté bloqué deux mois dans la capitale malienne. »

La première partie du récit est consacrée

à des souvenirs beaucoup plus heureux. Le commerçant retraité y raconte sa découverte de l'Afrique, à travers ses voyages au Mali, au Gabon, puis au Burkina Faso. « Mon épouse est trésorière de l'association Zoodo-Fougères-Ouargaye depuis sa création en 2001. J'en suis membre depuis une dizaine d'années. Au Burkina, nous avons vécu des moments formidables à travers nos actions de solidarité. Mon plus beau souvenir reste la création d'un maraîchage avec un système d'arrosage au goutte-à-goutte. »

Agrémenté de photos et de maximes, « Mes-aventures africaines » est le premier récit autoédité par Alain Pommereul. « *Durant tous mes voyages, j'ai toujours noté mes impressions sur un petit carnet. Lors du premier confinement, j'ai souhaité mettre tout cela en forme et raconter ce dernier voyage qui m'a déconcerté.* » Bien lui en a pris : son récit s'est déjà vendu à une centaine d'exemplaires.

- En vente à la librairie Mary, à Fougères - Tarif : 10 €.

➔ Médiathèque : l'actualité



▼ Les bénévoles de la médiathèque.



▼ Accueil d'une classe de grande section de l'école Montaubert.



▼ Timothée Despas.

Confinement

L'année 2020 a été ponctuée par deux fermetures de la médiathèque et des horaires d'ouverture restreints. Fin septembre, les 11 bénévoles sont revenues apporter leur aide à la bibliothécaire et les 19 heures d'ouverture hebdomadaire ont pu ainsi être remises en place.

Jeu familial

La médiathèque a organisé un jeu familial au cours de l'été. Il fallait rechercher les endroits où avaient été prises des photos présentes dans un livret. Un tirage au sort, parmi toutes les bonnes réponses, a récompensé Timothée Despas. Un jeu de société lui a été offert par Fougères Agglomération.

Exposition

Dans le cadre du Salon du livre jeunesse de Fougères Agglomération, la médiathèque a exposé des planches de l'auteure-illustratrice Ilya Green. Juste avant le deuxième confinement, des classes ont pu visiter cette exposition et apprécier le travail délicat et poétique de cette auteure. N'hésitez pas à venir découvrir ses albums à la médiathèque !

Machines numériques

Prochain rendez-vous : le vendredi 18 décembre, de 15 h à 18 h, le Fablab du Pays de Fougères se déplacera à la médiathèque avec une imprimante 3D et une découpeuse vinyle. William, animateur du Fablab, vous présentera les machines et répondra à toutes vos questions. Entrée libre, sans inscription.

Abonnement

Pour les abonnés, la médiathèque propose des ressources numériques gratuites, une offre de la médiathèque départementale d'Ille et Vilaine (films, documentaires, lecture de magazines, apprentissage de l'outil informatique). Vous pouvez vous renseigner auprès de la médiathèque si vous êtes intéressés par ce service. L'abonnement à la médiathèque est gratuit.

Renseignements au 02 99 97 73 31.

Etat-civil

Naissances du 23 mai au 15 octobre 2020

23 mai 2020 : Ambre CARRÉ - 9 rue Adélaïde Daligaut / **4 juin 2020** : Ilyes MARTIN - 47 boulevard de Bliche
12 juin 2020 : Pauline FAGUAIS - 15 rue Maurice Ravel / **19 juin 2020** : Cyprien DESHAYES - 20 rue Marie-Angèle Duval
7 juillet 2020 : Eliya HALEUX - 28 rue Jeanne de France - **27 juillet 2020** : Ewen SÉNÉCHAL - 3 rue des Sablières
29 juillet 2020 : Alix FIAUX - 9 rue François Cevert / **8 août 2020** : Maximilien BADZIOKA - 14 rue Lenoir de la Cocherie
16 août 2020 : Julie SÉNÉCHAL - 20 bis chemin de la République / **2 septembre 2020** : Camille JARRY - 11 boulevard de Pontlevoy
12 septembre 2020 : Camille LIOCHON - 5 rue Adélaïde Daligaut - **9 octobre 2020** : Olympe GOBÉ - 10 rue Rossini
15 octobre 2020 : Axel PIGEON - 26 rue Camille Claudel

Mariages

11 juillet 2020 : Romain OIRY et Jennifer SÉNÉCHAL - 24 rue Paul Gauguin
18 juillet 2020 : Florian CHATAIGNÈRE et Noémie BEAUCHÉE - 24 rue Jeanne de France

Décès du 28 mai au 14 novembre 2020

28 mai 2020 : Didier AUFFRAY - 22 boulevard de la Côte du Nord
10 juin 2020 : Michelle TROUILLARD née HUBERT - 7 rue de la Mésangère
10 juin 2020 : Antoinette TUMOINE née NOURRY - 11 rue de la Guillardière
9 juillet 2020 : Paulette LEMOINE née HEURTIER - 2, la Petite Gautrais
25 juillet 2020 : Jean-Claude SUPIOT - 7 rue Rossini
21 août 2020 : Martine JENVRIN née LEBERT - 14 rue Camille Claudel
28 octobre 2020 : Alexandre HEUDRÉ - 6 rue des Rochelettes
9 novembre 2020 : Madeleine LEFRESNE née LAGRÉE - 20 rue Claude Debussy
14 novembre 2020 : Nathalie ANGEBAUD née BARON - 3 allée d'Oviedo

Les permis de construire

- Monsieur et Madame GOUPIL Hervé - 5 rue Hypatie d'Alexandrie : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 29/07/2020.
- Monsieur GUERIN et Madame LEBOSSÉ Angela - 14 rue Jacqueline Auriol : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 29/07/2020.
- Monsieur PRIOULT Rémy - 18 La Rousselais : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 22/07/2020.
- Monsieur GERAUD Steewens - 23 rue Marie-Angèle Duval : construction d'une extension. Arrêté du 26/08/2020.
- SARL LE PARC JOUENNE HODEBERT - 5 rue de la Pilais : construction d'une extension. Arrêté du 06/10/2020.
- Monsieur et Madame SALMON Melaine - 19 rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 23/06/2020.
- SCI PILOJEMA - 20 rue Jeanne de France : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 21/07/2020.
- SCI PILOJEMA - 18 rue Jeanne de France : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 21/07/2020.
- Monsieur ROBIN Arnaud et Madame BLANCHARD Mélinda - 15 rue Saint-Yves : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 30/06/2020.
- Monsieur et Madame COQUIN Jean-Pierre et Thérèse - 7 rue Hypatie d'Alexandrie : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 20/07/2020.
- Monsieur CHATAIGNÈRE Julien - 1 rue Saint-Brieuc : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 16/07/2020.
- Monsieur et Madame DESGRIPPES - 2 rue Sainte-Sève : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 16/07/2020.
- Monsieur et Madame ARMAND Xavier et Stéphanie - 3 rue Saint-Corentin : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 01/09/2020.
- SCI HVB - 15 rue Camille Claudel : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 31/07/2020.
- PETIT PROMOTION - 1 à 14 rue Marie Curie : construction de 14 maisons en bande. Arrêté du 24/08/2020.
- SCILILOGO - 6 rue Théodore Levannier : construction d'un entrepôt. Arrêté du 28/09/2020.
- Monsieur et Madame LEMAITRE Serge et Nathalie - 3 rue Saint-Brieuc : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 28/09/2020.
- Monsieur VILLOUP Maverick et Madame PAILLOUX Lou Christie - 22 rue Jacqueline Auriol : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 24/08/2020.
- Monsieur FERNANDEZ Sébastien et Madame GAUTIER Audrey - 20 rue Jacqueline Auriol : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 24/08/2020.
- Monsieur AUMAND William et Madame JOSSE Lucille - 4 rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 24/08/2020.
- Madame FOUGERES Cécile - 6 boulevard de Bliche : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 23/09/2020.
- Monsieur PETIT Marc - 14 rue Simone de Beauvoir : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 01/09/2020.
- Madame VETTIER Bernadette - 3 rue Sainte-Sève : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 26/08/2020.
- Monsieur GAVARD Teddy et Madame BOCHET Ludivine - 18 rue Jacqueline Auriol : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 28/08/2020.
- Monsieur LEMERCIER Patrice - 1 rue Hildegarde de Bingen : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 28/08/2020.
- Entreprise des Fils J. Monnier - 84 boulevard de Bliche : construction d'une extension à l'entrepôt. Arrêté du 12/10/2020.
- Monsieur TROUVE Joffrey - 24 rue Elisa Mercoeur : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 15/10/2020.
- Monsieur BUAMA Jimmy et Madame VAKALNA Joanna - 4 rue Sainte-Sève : construction d'une maison individuelle. Arrêté du 06/10/2020.



Les déclarations préalables

- Monsieur BARON Yvon - 20 boulevard de Bliche : construction d'une véranda. Arrêté du 28/05/2020.
- Monsieur PRIOULT Rémy - 20 La Rousselais : division en vue de construire. Arrêté du 21/07/2020.
- Monsieur RICHER Claude - 21 rue de l'Eau Vive : construction d'une piscine. Arrêté du 18/06/2020.
- Monsieur DURAND Jean-Yves - 12 rue Claude Debussy : installation d'une clôture. Arrêté du 22/06/2020.
- Monsieur JARRY Mathieu - 11 boulevard de Pontlevoy : pose d'une fenêtre de toit. Arrêté du 26/06/2020.
- Monsieur et Madame MIKAYELIAN Surik et Lilit - 20 rue Pierre Beylet : construction d'un mur dans le prolongement de la maison. Arrêté du 09/07/2020.
- Monsieur BRARD Guillaume - 13 b Chemin de la République : construction d'une piscine. Arrêté du 30/06/2020.
- Monsieur LEVANNIER Jean-Pierre - 5 rue Claude Debussy : installation d'une fenêtre de toit. Arrêté du 05/07/2020.
- Monsieur et Madame MERIENNE Ludovic et Hélène - 28 chemin de la République : construction d'un abri de jardin. Arrêté du 15/07/2020.
- Monsieur FORNARI Philippe - 11 rue Robert Schuman : installation d'une pergola. Arrêté du 16/07/2020.
- Monsieur LHERMELIN Michel - 12 hameau des cordiers : remplacement de la toiture et des velux. Arrêté du 25/06/2020.
- Monsieur PLUNIAN Michel - 10 hameau des cordiers : remplacement de la toiture. Arrêté du 28/07/2020.
- Madame HAREL Claire - 20 place Saint-Martin-des-Champs : remplacement de la porte d'entrée. Arrêté du 30/07/2020.
- Monsieur GOUIN Patrick - 37 rue Pierre Beylet : installation d'une clôture. Arrêté du 30/07/2020.
- Monsieur DEQUEKER Gery - 10 rue du Vallon : construction d'une extension. Arrêté du 29/07/2020.
- Madame GOUPIL Michelle - 3 rue Maurice Ravel : remplacement de la toiture. Arrêté du 04/08/2020.
- Madame PAPOUIN Marcelle - 1 rue Pierre Beylet : remplacement des clôtures existantes. Arrêté du 10/08/2020.
- Monsieur GUILLARD Thierry - 49 rue du Pont-Sec : remplacement et installation de fenêtres de toit. Arrêté du 11/08/2020.
- Monsieur DELOURMEL Laurent - 11 rue Hector Berlioz : installation d'une pergola. Arrêté du 06/08/2020.
- Monsieur ARMAND Bernard - 9 rue Frédéric Chopin : installation d'une clôture. Arrêté du 18/08/2020.
- Monsieur AVRIL Yannick - 16 rue Mozart : remplacement de la haie par une clôture. Arrêté du 21/08/2020.
- Madame PRUDOR Corinne - 7 rue de Folleville : remplacement de la clôture. Arrêté du 31/08/2020.
- Monsieur LEFEBVRE Benoît - 1 allée de la Basse Bayette : construction d'une piscine. Arrêté du 24/08/2020.
- Monsieur LEFOULON Richard - 3 allée de la Basse Bayette : construction d'une piscine. Arrêté du 24/08/2020.
- Monsieur HARDEL Pierre-Emmanuel et Madame JOSEPH Amandine - 1 La Faverie : création d'une ouverture. Arrêté du 14/08/2020.
- Madame GABILLET Morgane - 7 rue Mozart : création d'une fenêtre de toit et remplacement d'une fenêtre de toit. Arrêté du 28/09/2020.
- Monsieur DELAUNAY René - 21 rue du Châtaignier : bardage d'un pignon. Arrêté du 14/10/2020.
- Monsieur LE DEROUT Xavier et Madame REGIS Estelle - 5 rue d'Espagne : remplacement de la porte et création d'une ouverture. Arrêté du 02/10/2020.
- Monsieur FEVRIER Jean-Louis - 44 rue de la Guillardière : remplacement d'une haie par une clôture. Arrêté du 08/10/2020.
- Madame HALEUX Cindy - 28 rue Jeanne de France : aménagement d'une pièce de vie dans le garage et remplacement de la porte par une porte-fenêtre. Arrêté du 12/10/2020.
- Monsieur QUIVORON Erwann - 18 boulevard André Malraux : installation d'une piscine. Arrêté du 09/11/2020.
- Monsieur CHARNOLE Gabriel - 3 rue des Lavandières : construction d'un préau. Arrêté du 14/10/2020.
- Madame COQUELIN Marie-France - 32 rue de la Guillardière : remplacement de la clôture. Arrêté du 21/10/2020.
- Monsieur JOURDAN Loïc - 2 bis rue de la Butte : remplacement d'une fenêtre par une baie vitrée. Arrêté du 21/09/2020.
- Monsieur POIRIER David et Madame COULANGE Aurélie - 1 allée Jean Moulin : aménagement des combles. Arrêté du 20/10/2020.
- Monsieur LEMARIE Jean-Claude - 7 allée d'Oviedo : installation d'un abri de jardin. Arrêté du 20/10/2020.
- Monsieur et Madame ERRARD Lionel - 11 rue de Folleville : construction d'un mur de clôture et installation d'un portail. Arrêté du 06/11/2020.
- Madame BLIN Christelle - 6 rue des cordonniers : pose d'une fenêtre de toit. Arrêté du 02/10/2020.
- Monsieur TREHU Roland - 7 impasse des Rochelettes : remplacement de la clôture. Arrêté du 17/11/2020.
- Monsieur LECLERC Alain - 6 rue de l'Eucre : remplacement de la clôture. Arrêté du 20/11/2020.



Hôtel de ville / Jours et heures d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h (sauf le mardi et le jeudi) et de 14 h à 17 h 30 ; le samedi de 10 h à 12 h (permanence administrative). Il est possible, chaque samedi matin, de rencontrer un élu. Vous pouvez aussi prendre rendez-vous.

Hôtel de ville, 1 parvis des Droits de l'homme- 35133 Lécousse.

Tél. : 02 99 94 25 05- Fax : 02 99 99 61 24

<http://www.lecousse.fr> - mairie@lecousse.fr

Les n^{os} utiles

Médecin :

Dr Yvon Le Du 02 99 94 33 89

Pharmacie :

Florence Olivier 02 99 99 81 01

Cabinet d'infirmières :

Gousse-Lagogue-Marc-Garnier
02 99 94 19 18

Cabinet paramédical :

Sylviane Bourdet, kinésithérapeute
02 99 94 94 55

Rozenn Cotbreil, pédicure, podologue
02 99 94 37 99

Annabelle Delahaye, infirmière
02 99 94 37 75

Cyril Lucas, psychologue-psychanalyste
06 81 36 03 54

Anne-Hélène Pirotais, kinésithérapeute
06 49 32 15 69

ADMR :

02 99 98 97 55 à Romagné
02 99 17 47 87 à Fougères

Travaux de bricolage ou jardinage : les horaires

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, etc.) ne peuvent être effectués que :

- du lundi au samedi de 8 h à 20 h

- les jours fériés de 10 h à 12 h

Ces travaux sont interdits les dimanches.

ENTREPRISE POMMEREUL

02.99.99.43.40

www.pommereul.com

Installation
Dépannage
Magasin

- PLOMBERIE-CHAUFFAGE
- ELECTRICITE
- ELECTROMENAGER
- ENERGIES RENOUVELABLES



3, rue Théodore Levannier
Z.A. La Meslais - 35133 LÉCOUSSE

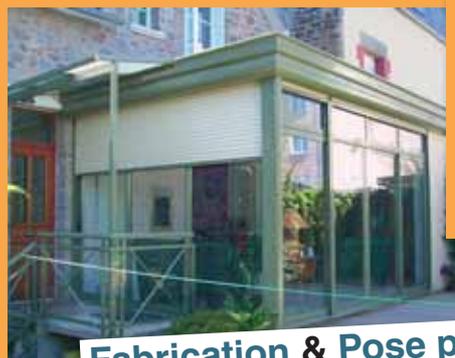


Réfection véranda existante
Réalisation tous corps d'état
Garantie décennale

9 rue Croix Dorée - LECOUSSE

06 80 99 40 14 - 02 99 94 86 19

cvb.rogerlestas@orange.fr



- Véranda, Menuiseries alu/PVC
- SAS, Bow-window, Toit plat
- Volets roulants, Stores
- Garde-corps, Coupe-vent
- Tous types toit, verres, zinc
- Charpente, Couverture
- Terrassement, Maçonnerie
- Sols, Carrelage, Parquet
- Placo, Isolation, Cloison
- Tous aménagements int/ext
- Porte de garage, Portail
- Ossature bois - bardage

Fabrication & Pose par nos soins

SURF
Service Urbain de la Région Fougéroise

N'hésitez plus !

50%

de votre abonnement
pris en charge
par votre employeur

www.e-leclerc.com

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES



Boulangerie



L'Espace Vert



Fruits et légumes



Boucherie



Traiteur



Poissonnerie

Pour toute commande au rayon Traditionnel : 02 99 94 80 00

E.Leclerc 
LÉCOUSSE - FOGÈRES

ZAC Le Parc
35133 LÉCOUSSE
02 99 94 80 00